

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La FEO rejette la demande de modification de la règle de réemploi de 50 jours du ministère de l'Éducation

TORONTO, le 18 mars 2024 — La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) a refusé la demande du ministère de l'Éducation d'appuyer la modification visant à augmenter la règle de réemploi de 50 jours à 95 jours pour certains membres retraités du personnel enseignant et administratif pour l'année scolaire 2023-2024.

Au cours de chacune des trois dernières années scolaires, la FEO a accepté à contrecœur la demande du ministère d'augmenter temporairement la limite pour aider à atténuer certains des effets persistants de la pandémie de COVID-19. La modification de la règle a toujours été envisagée comme une mesure à court terme uniquement. Le fait de rediriger la responsabilité vers les enseignantes et les enseignants à la retraite n'est pas une option suffisante ni viable pour relever les défis en matière de dotation. La modification de la règle n'encourage pas les futures candidates et les futurs candidats en enseignement à entrer dans la profession enseignante ou le personnel enseignant actif à y rester.

« Le régime de retraite est conçu pour fournir un revenu aux enseignantes et aux enseignants à la retraite; ce n'est pas un outil pour relever les défis du marché du travail. En fin de compte, le défi du recrutement et de la rétention d'enseignantes et d'enseignants est un problème systémique qui nécessite des solutions systémiques », a déclaré le président de la FEO, Yves Durocher.

Il y a un an ce mois-ci, lorsque le système d'éducation a fait face au même problème pour une troisième année d'affilée, le ministre de l'Éducation a acquiescé à la demande de la FEO d'établir une Table d'action sur l'offre et la demande de personnel enseignant formée de multiples intervenantes et intervenants en éducation où des solutions durables et à long terme de recrutement de personnel enseignant et leur maintien en poste pourraient être abordés et mises en œuvre pour l'année scolaire 2023-2024. Étant donné qu'il reste que trois mois d'ici la fin de l'année scolaire, les recommandations de la Table d'action sont attendues dans les semaines prochaines. Au lieu de compter encore une fois sur la modification de la règle de réemploi qui n'a clairement pas résolu les causes profondes, la FEO encourage fortement le ministre à se concentrer sur et à s'engager à la mise en œuvre des recommandations fondées sur des données probantes issues de la Table d'action.

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les travailleuses et les travailleurs en éducation de l'Ontario sont désireux de continuer à offrir une éducation de haute qualité aux élèves de la province. Nous sommes également disposés à travailler de concert avec le ministère pour résoudre de manière significative les sérieux problèmes de recrutement et de rétention de personnel auxquels sont confrontées les écoles de l'Ontario.

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est la porte-parole de la profession enseignante en Ontario et de ses 160 000+ enseignantes et enseignants. Les membres de la FEO sont des enseignantes et des enseignants à plein temps, à temps partiel et occasionnels qui œuvrent dans toutes les écoles de la province financées par les fonds publics—élémentaires, secondaires, publiques, catholiques et francophones.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Ian S. Pettigrew, secrétaire-trésorier
ian.pettigrew@otffeo.on.ca
www.otffeo.on.ca